

Module 3

Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

Connaissances de base sur le VIH et réduction de la stigmatisation en milieu de soins

Objectifs du module

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

Module 1

Les participants seront capables :

- de donner un aperçu de la situation épidémiologique du pays et dans le monde
- d'exposer les modes de transmission du VIH et les grandes lignes de la prévention
- de mettre en œuvre la prophylaxie post-exposition au VIH en milieu de soins

Module 2

Les participants seront capables :

- de décrire l'histoire naturelle de l'infection à VIH
- d'exposer les principales circonstances de la découverte de l'infection à VIH
- de décrire quelques manifestations cliniques de l'infection à VIH/sida

Module 3

Les participants seront capables :

- de citer les techniques pour le diagnostic biologique de l'infection à VIH
- d'argumenter sur la nécessité du respect de l'éthique et de la confidentialité en milieu de soins
- de citer les interventions permettant de réduire la stigmatisation et la discrimination liée au VIH dans les établissements de soins

Module 4

Les participants seront capables :

- d'informer une personne vivant avec le VIH sur l'organisation de la prise en charge dans le pays
- d'informer une personne vivant avec le VIH sur les principes de la prise en charge
- de présenter aux parents les modalités de la prise en charge de leur nouveau-né, nourrisson ou enfant infecté par le VIH
- d'argumenter sur la nécessité d'une observance optimale du traitement antirétroviral

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

Module 1

Les participants seront capables :

- de donner un aperçu de la situation épidémiologique du pays et dans le monde
- d'exposer les modes de transmission du VIH et les grandes lignes de la prévention
- de mettre en œuvre la prophylaxie post-exposition au VIH en milieu de soins

Module 2

Les participants seront capables :

- de décrire l'histoire naturelle de l'infection à VIH
- d'exposer les principales circonstances de la découverte de l'infection à VIH
- de décrire quelques manifestations cliniques de l'infection à VIH/sida

Module 3

Les participants seront capables :

- de citer les techniques pour le diagnostic biologique de l'infection à VIH
- d'argumenter sur la nécessité du respect de l'éthique et de la confidentialité en milieu de soins
- de citer les interventions permettant de réduire la stigmatisation et la discrimination liée au VIH dans les établissements de soins

Module 4

Les participants seront capables :

- d'informer une personne vivant avec le VIH sur l'organisation de la prise en charge dans le pays
- d'informer une personne vivant avec le VIH sur les principes de la prise en charge
- de présenter aux parents les modalités de la prise en charge de leur nouveau-né, nourrisson ou enfant infecté par le VIH
- d'argumenter sur la nécessité d'une observance optimale du traitement antirétroviral

Stigmatisation et discrimination en milieu de soins

Objectifs

À la fin de cette section, les participants seront capables :

- d'identifier la stigmatisation et la discrimination associée au VIH en milieu de soins
- d'examiner l'impact de la stigmatisation et de la discrimination sur les personnes qui vivent avec le VIH
- de discuter des stratégies pour s'attaquer à la stigmatisation et la discrimination dans la prestation du dépistage et du conseil pour le VIH

Stigmatisation et discrimination

- Le VIH est l'un des principaux défis de notre époque en matière de droits de l'homme.
- Les personnes vivant avec le VIH souffrent non seulement de la maladie mais aussi de stigmatisation et de discrimination.
- La stigmatisation et la discrimination sont des obstacles majeurs à la prévention de la transmission du VIH et à la fourniture de traitement, de soins et de soutien.

Stigmatisation

- **Stigmatisation** : attitudes et croyances négatives à l'encontre de quelqu'un ou de quelque chose.
- **Stigmatisation liée au VIH** : attitudes et croyances négatives à l'encontre de personnes vivant avec le VIH ainsi que leurs familles, amis, groupes sociaux et communautés.

Stigmatisation liée au VIH

- La stigmatisation est particulièrement forte lorsque le comportement entraînant l'infection est perçu comme résultant d'un choix personnel (commerce du sexe ou consommation de drogues injectables).
- Certains groupes sont plus vulnérables à la stigmatisation liée au VIH :
 - Les personnes infectées par le VIH sont souvent perçues comme faisant partie de ces groupes, que ce soit le cas ou non.

Exemples de stigmatisation

- Croire que le VIH est un châtement divin dû à une faute morale.
- Penser que les femmes sont responsables de la transmission du VIH et d'autres IST dans la communauté.
- Se sentir « souillé » au contact d'une personne vivant avec le VIH.
- Stigmatisation par le langage :
 - « cette maladie-là »
 - « cadavres ambulants » ou « les mourants »

Causes de la stigmatisation liée au VIH

- Des recherches menées dans le monde entier ont révélé *trois grandes causes* de la stigmatisation liée au VIH dans un contexte communautaire :
 - le manque d'information sur les formes de la stigmatisation et les raisons pour lesquelles elle est nuisible ;
 - la peur du simple contact, due à des connaissances insuffisantes sur la transmission du VIH (peur de la contagion très répandue chez les personnels de santé) (fait référence à la peur de la mort) ;
 - les valeurs qui associent les personnes vivant avec le VIH à un comportement inapproprié ou immoral.

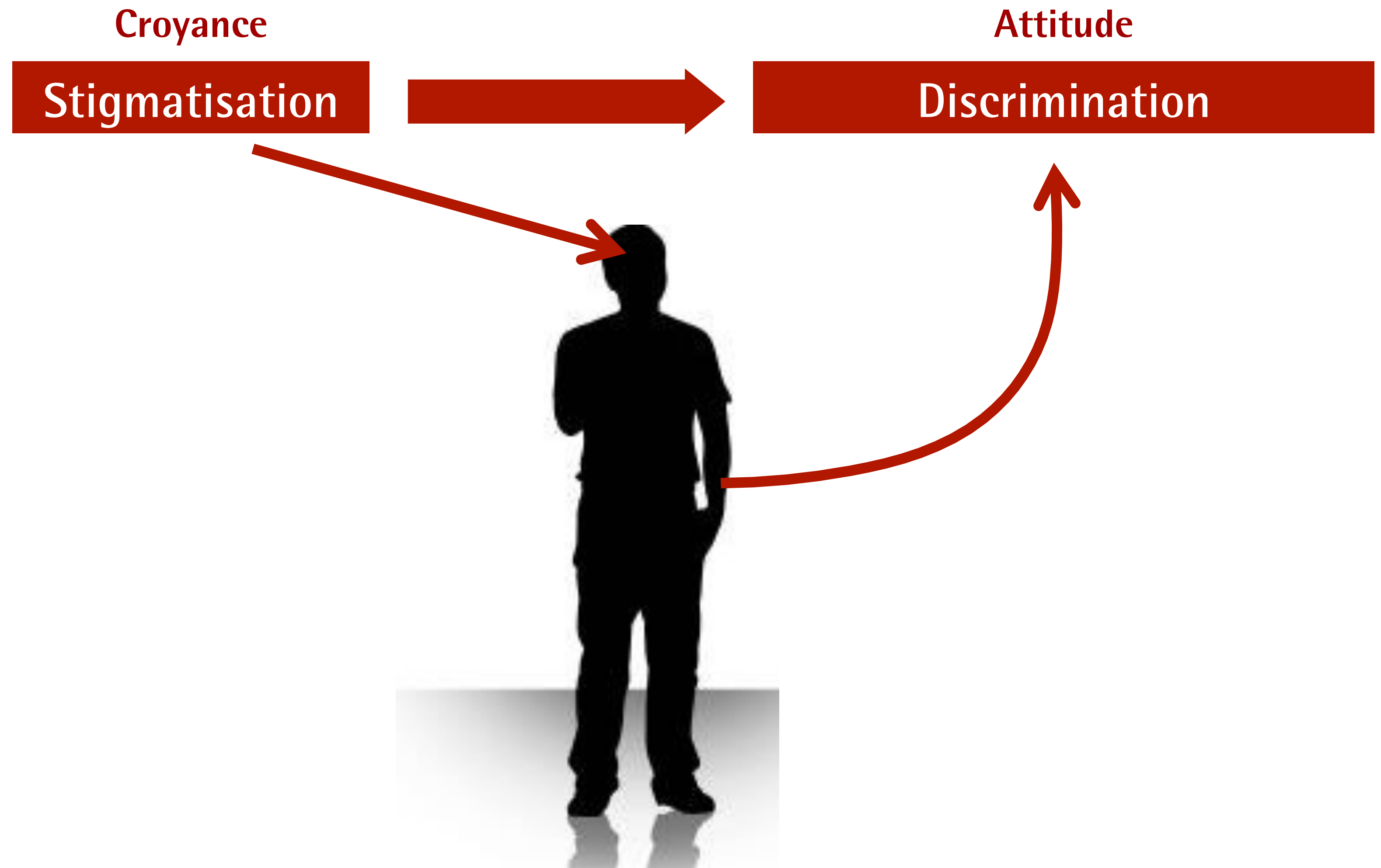
Discrimination

- **Discrimination:** Préjugés à l'égard d'un individu ou d'un groupe.
- Les discriminations comprennent la négation de droits fondamentaux des personnes, comme le droit aux soins de santé, à l'emploi, aux services juridiques et aux services de sécurité sociale.

Exemples de discrimination

- Les personnels de santé refusent des services à une personne infectée par le VIH.
- La famille ou le village rejette la femme et les enfants d'un homme décédé du sida.
- Un homme perd son emploi parce qu'on apprend qu'il est infecté par le VIH.
- La communauté rejette une femme qui choisit de ne pas allaiter au sein, en raison de son statut sérologique supposé.
- Les patients infectés par le VIH sont mal soignés dans un établissement de santé car les personnels de santé ont peur de prodiguer des soins aux personnes séropositives.

Stigmatisation et discrimination sont liées



Les droits de l'homme, la stigmatisation et la discrimination liées au VIH au plan international

- Selon la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, *la discrimination à l'encontre des personnes vivant avec le VIH ou perçues comme telles constitue une violation manifeste des droits de l'homme.*

Droits de l'homme et VIH

- **Toute personne a le droit de prendre ses propres décisions sur sa santé sexuelle et génésique.**
- **Chacun a le droit de se faire dépister pour le VIH, d'être conseillé en la matière et de connaître son statut sérologique.**
- **Toute personne a le droit de choisir de ne pas se faire dépister ou de ne pas connaître les résultats du test.**

Quelles sont les formes de stigmatisation et/ou de discrimination en milieu de soins ?

Formes de stigmatisation dans les établissements de santé

- *D'après de nombreuses études :*
- **En Tanzanie :**
 - négligence ;
 - traitement différentiel ;
 - refus de soins ;
 - dépistage et divulgation du statut sérologique sans le consentement du patient ;
 - violence verbale et médisance.

Tanzania stigma-indicators field test group: Measuring HIV stigma: results of a field-test in Tanzania. Washington, DC: Synergy; 2005

Formes de stigmatisation dans les établissements de santé

- **En Éthiopie :**
 - désigner les patients comme séropositifs sur les tableaux ou dans les salles ;
 - harceler verbalement les patients ;
 - éviter et isoler les patients séropositifs ;
 - orienter les patients vers un dépistage du VIH sans fournir de services de conseil.

Banteyerga H, Kidanu A, Nyblade L, MacQuarrie K, Pande R, Yichalaliko. Exploring HIV and AIDS stigma and related discrimination in Ethiopia: causes, manifestations, consequences, and coping mechanisms. Addis Ababa: Miz-Hasab Research Center; 2004

Formes de stigmatisation dans les établissements de santé

- En Inde (dans les hôpitaux) :
 - informer les membres de la famille du statut sérologique d'un patient sans son consentement ;
 - prendre les mesures suivantes pour les patients séropositifs uniquement :
 - brûler leur literie après leur sortie d'hôpital ;
 - leur facturer le matériel de lutte contre les infections ;
 - utiliser des gants pour toute interaction même en l'absence de contact physique.

Mahendra VS, Gilborn L, Bharat S, Mudoi R, Gupta I, George B, Samson L, Daly C, Pulerwitz J: Understanding and measuring AIDS related stigma in health care settings; a developing country perspective. Journal of Social Aspects of HIV/AIDS 2007:616-625.

Formes de stigmatisation dans les établissements de santé

- Les personnels attentionnés et compréhensifs peuvent également pratiquer la stigmatisation et la discrimination à l'égard des personnes séropositives (en les blâmant, en les sermonnant, en disant « ces gens-là »).
 - Ils ne s'aperçoivent pas toujours que leur comportement est stigmatisant.
- Même les personnels de santé opposés à la stigmatisation liée au VIH peuvent avoir une attitude stigmatisante.

Lutter contre la stigmatisation dans les établissements de santé

- Les interventions doivent porter essentiellement sur :
 - l'individu ;
 - l'environnement de travail ;
 - les politiques.

Au niveau de l'individu

- Informer et sensibiliser les personnels de santé :
 - sur la stigmatisation et ses conséquences (qualité de soins réduite, réticence à dévoiler son statut sérologique et à adhérer aux schémas thérapeutiques) ;
 - sur les bénéfices de la réduction de la stigmatisation.

Au niveau de l'individu

- Répondre aux peurs et aux conceptions erronées des personnels de santé sur la transmission du VIH :
 - informations complètes sur les modes par lesquels le VIH se transmet ou non ;
 - précautions universelles.

Au niveau de l'individu

- Aborder la question de la corrélation entre le VIH/sida et les comportements perçus comme immoraux ou inappropriés :
 - inciter les personnels de santé à ne plus associer les personnes vivant avec le VIH à des comportements jugés inappropriés ou immoraux souvent associés à l'infection à VIH ;
 - fournir aux personnels de santé un cadre sûr pour réfléchir aux valeurs sous-jacentes conduisant aux humiliations et aux accusations.

Au niveau de l'individu

- **Les personnels de santé doivent avoir un comportement exemplaire :**
 - traiter les personnes vivant avec le VIH de la même manière que les patients perçus comme séronégatifs ;
 - avoir conscience de leurs propres sentiments, croyances et attitudes par rapport au VIH ;
 - faire en sorte que ces sentiments, croyances et attitudes n'aient pas d'effet négatif sur la prestation de soins.

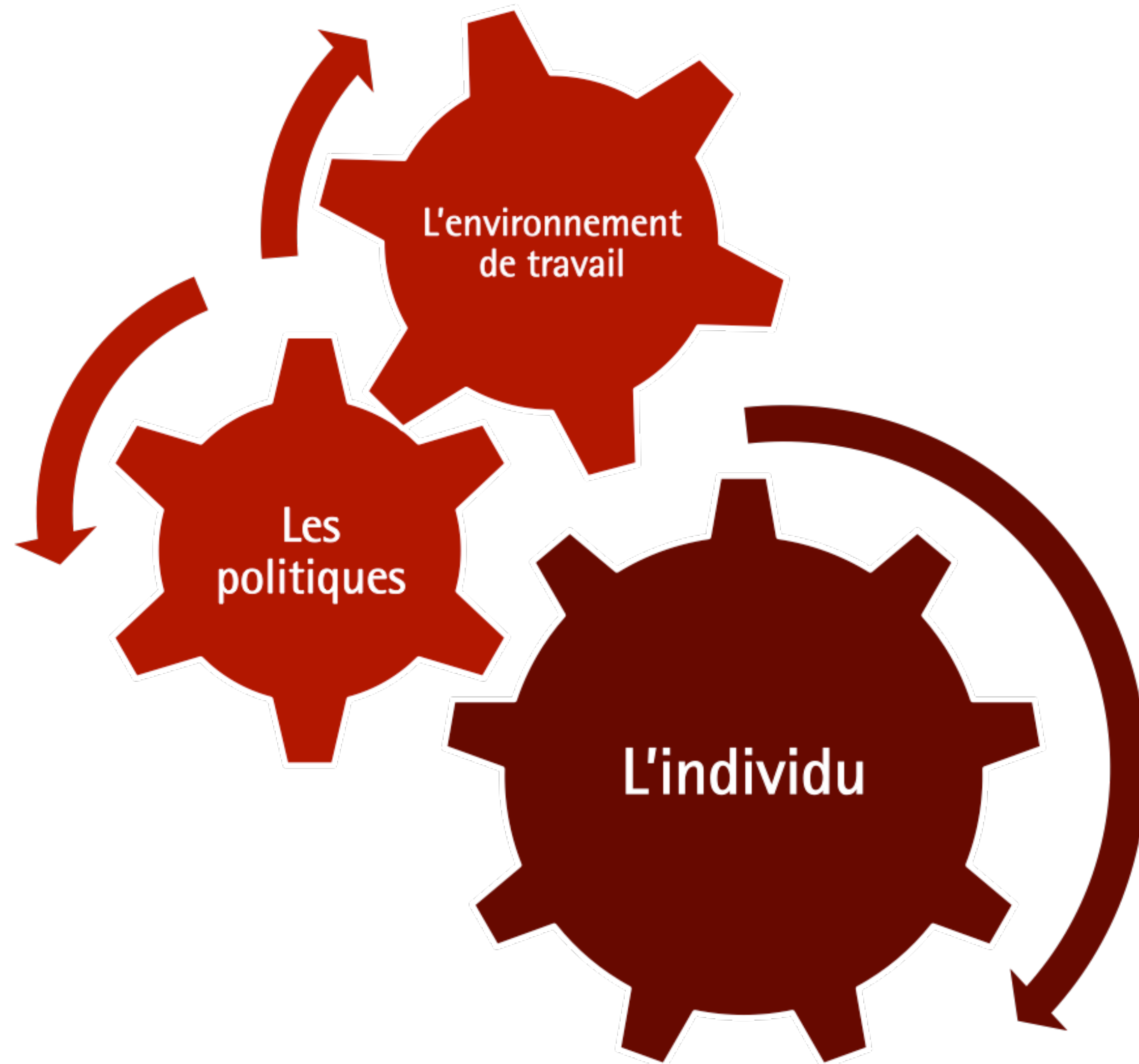
Au niveau de l'environnement de travail

- Veiller à ce que les personnels de santé disposent des **informations, des fournitures et du matériel** nécessaires pour mettre en œuvre les précautions universelles et prévenir la transmission du VIH en milieu professionnel :
 - port de gants pour les procédures invasives ;
 - récipients pour les matériels piquants ou tranchants ;
 - eau et savon ou désinfectant pour le lavage des mains ;
 - prophylaxie post-exposition.

Au niveau des politiques

- Adopter des politiques visant à protéger la sécurité et la santé des patients, ainsi que des personnels de santé, afin de prévenir la discrimination à l'encontre des personnes vivant avec le VIH. Ces politiques doivent :
 - être élaborées de manière participative ;
 - être communiquées clairement au personnel ;
 - faire l'objet d'un suivi systématique après leur mise en œuvre.
- Inclure l'ensemble des personnels, pas seulement les professionnels de santé : médecins, infirmiers, gardiens, employés de ménage et personnel administratif.
- Organiser une formation sur la stigmatisation et les précautions universelles.

Lutter contre la stigmatisation et la discrimination



Indiquer si les actions suivantes sont discriminatoires et stigmatisantes

- Refuser un traitement aux personnes vivant avec le VIH
- Fournir des soins de mauvaise qualité aux personnes vivant avec le VIH
- Ne pas maintenir la confidentialité
- Fournir les soins dans des établissements spécialisés
- Isoler les personnes vivant avec le VIH dans des lieux particuliers
- Utiliser des gants uniquement avec les clients supposés être séropositifs plutôt qu'avec tous les clients
- Insister sur le fait qu'une personne vivant avec le VIH soit soumise à une procédure (par ex. avortement ou stérilisation) qui n'est pas normalement proposée aux femmes qui ne sont pas séropositives
- Isoler les patients séropositifs dans des salles spécifiques
- Orienter des patients vers le dépistage du VIH sans conseil préalable